



Accroître la longévité dans la santé

MÉDICAL • Pour pallier la pénurie annoncée de personnel de la santé, l'OrTra santé-social annonce qu'il faudra disposer de 13% de personnel supplémentaire. 28 mesures ont été répertoriées pour faire face.

CLAUDINE DUBOIS

La pénurie guette le secteur des professionnels de la santé. Des études de l'Observatoire suisse de la santé parlent d'un risque de manque de personnel important, voire alarmant, surtout dans le domaine des soins aux personnes âgées. Un besoin chiffré en moyenne suisse à 13%.

«Le fond du problème, ce n'est pas tant le recrutement, mais plutôt la longévité dans le métier», expose en substance Jean-Marc Fonjallaz, président de l'Organisation du monde du travail (OrTra) du

Huit mesures ont déjà été mises en place par le canton

canton de Fribourg pour les domaines de la santé et du social, réunie mardi en assemblée à Fribourg. Cette organisation est en charge de la mise en œuvre de la formation professionnelle pour les degrés CFC et écoles supérieures.

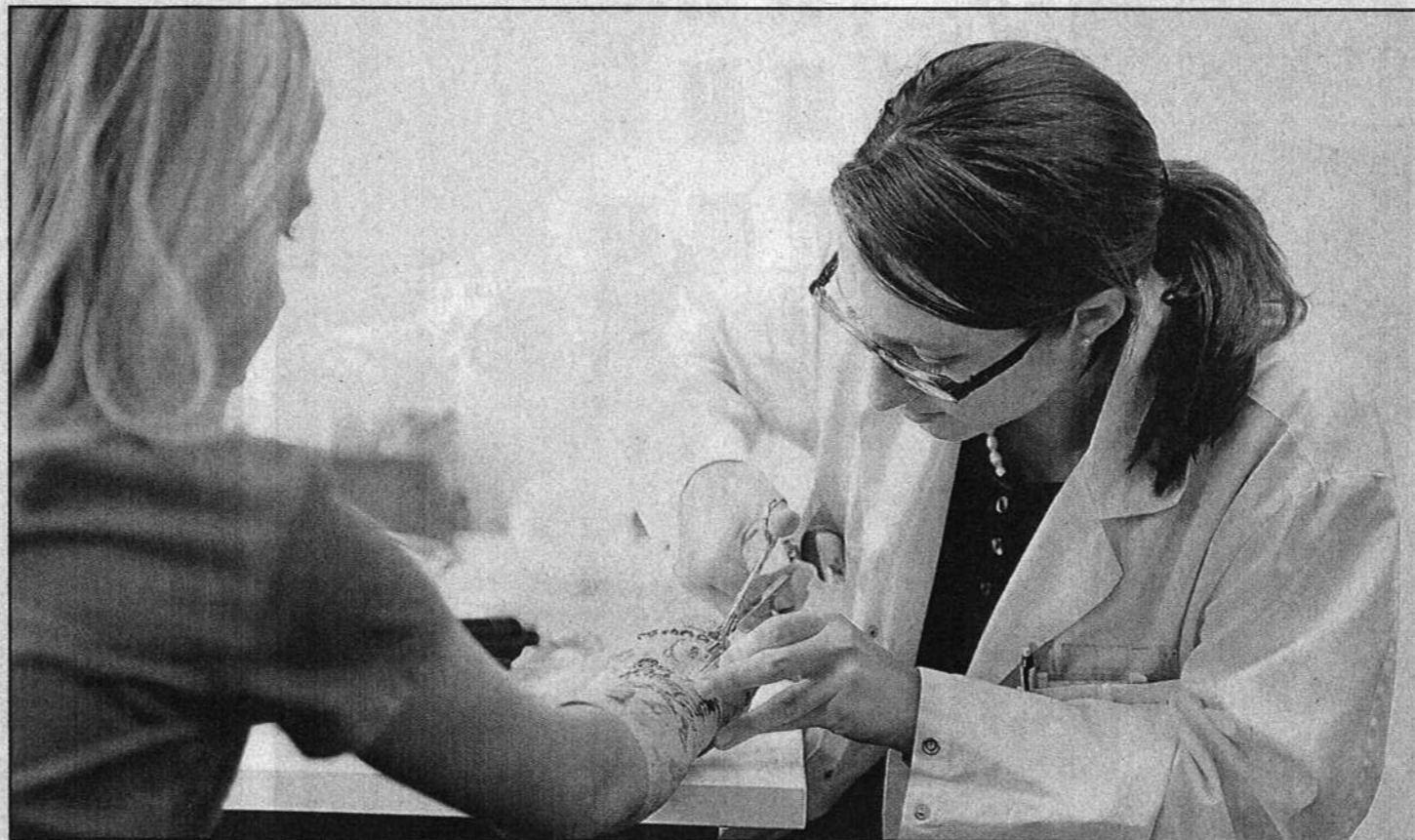
L'OrTra a fait état de ses travaux, dans le cadre d'une étude financée par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Elle a listé 28 mesures en lien avec la problématique. Quelques exemples: le subventionnement des tâches de formation pour décharger l'équipe qui s'engage dans la formation d'apprentis et de stagiaires, le développement de places dans les crèches, la réac-

tualisation des compétences, pour faire revenir les gens au travail mais aussi la reconnaissance de la profession et une étude spécifique liée à la mesure de la charge de travail. L'OrTra a en revanche jugé «peu pertinent» d'envisager la prolongation du temps de travail au-delà de 65 ans.

Un boulot d'avenir

Mais «le pilier de base» de toutes ces mesures, explique Jean-Marc Fonjallaz, ce sont les «Skill- & Grademix», néologisme alémanique qui veut dire évaluation des fonctions de chacun et des tâches à accomplir par le service qui l'emploie. Un gros boulot d'avenir, si le canton consent à la dépense, mais qui porte en lui les germes du succès selon les expériences menées à Bâle, en Suisse centrale et en Valais. Les membres du personnel se sentent mieux reconnus, le travail de recrutement est facilité, la valse des départs et remplacements est freinée, entre autres améliorations constatées.

D'autre part, huit mesures qui figuraient dans le catalogue ont déjà été mises en place par le canton. Dont le subventionnement de l'engagement des apprentis (salaires et coûts des cours interentreprises), l'attribution de budget «formation» dans les EMS ou la participation des écoles de santé au Forum des métiers. Le rapport de l'OrTra a été remis à un groupe de travail interdirections de l'Etat, qui poursuivra l'étude de faisabilité. |



Améliorer les conditions de travail du personnel de la santé et du social contribuera à réduire le risque de pénurie. ALAIN WICHTA

L'ORTRA ÉLARGIT SA PALETTE D'ACTIVITÉS

L'OrTra mettra sur pied l'an prochain les cours interentreprises pour les apprentis assistants en soins et santé communautaire (ASSC). Une nouvelle activité, accomplie momentanément par l'Ecole professionnelle santé-social de Posieux.

Elle implique une hausse conséquente du budget de fonctionnement, qui passe de 64 000 à 404 000 francs. Ce budget a été adopté à l'unanimité par la bonne trentaine de membres présents. La validation d'acquis pour le CFC d'ASSC se

mettra en place également l'an prochain. 95 personnes, dont 65 infirmières assistantes, se sont déjà inscrites. Alors que la nouvelle formation AFP d'aides en accompagnement santé-social, qui remplacera la formation des aides-infirmières, débutera en 2012.

Du côté social toujours, l'OrTra a créé des «trames de compétences» par fonction. Ces documents permettront aux employeurs de créer des descriptifs de fonction ciblés.

Nouvelle également, la formation d'assistant socio-éducatif (ASE) en version généraliste s'est ouverte en août dernier grâce à trois institutions: la crèche Perollino à Fribourg, le Foyer Saint-Joseph à Sâles et la Fondation Saint-Louis à Fribourg. Les apprentis sont occupés dans l'entreprise principale en 1re et 3e année. Au cours de la seconde année, ils passent six mois dans chacune des deux autres institutions. Ce qui les rend polyvalents dans les domaines de la petite enfance, du handicap et du quatrième âge. CDB